

LÉVIS

1610, boul. Alphonse-Desjardins
Bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1

Téléphone 418 833-2114
Télécopieur 418 833-9983

TAUX D'IMPÔT DES SOCIÉTÉS PRIVÉES SOUS CONTRÔLE CANADIEN ■ 2026

	FÉDÉRAL	QUÉBEC	TOTAL
SECTION 1 ■ SOCIÉTÉ AVEC DU REVENU D'ENTREPRISE			
◆ Revenus admissibles au plafond des affaires	9,00 %	2,20 % ¹	11,20 %
◆ Revenus provenant d'une entreprise agricole ou de pêche même si les conditions des heures (5 000) au Québec ne sont pas respectées	9,00 %	2,20 % ¹	11,20 %
◆ Revenus provenant d'une entreprise manufacturière même si les conditions des heures (5 000) au Québec ne sont pas respectées	9,00 %	2,20 % ¹	11,20 %
◆ Revenus admissibles au plafond des affaires pour un fabricant de technologies à zéro émission	4,50 %	2,20 % ¹	6,70 %
◆ Revenus admissibles au plafond des affaires au Canada mais ne respectant pas les conditions des heures (5 000) au Québec	9,00 %	11,50 %	20,50 %
◆ Revenus non admissibles au plafond des affaires	15,00 %	11,50 %	26,50 %
◆ Revenus non admissibles au plafond des affaires pour un fabricant de technologies à zéro émission	7,50 %	11,50 %	19,00 %
◆ Revenus provenant d'une entreprise de prestation de services personnels (EPSP)	33,00 %	11,50 %	44,50 %
<p>¹ Ce taux s'applique aux sociétés ayant une année d'imposition qui débute après le 29 avril 2026. Autrement, le taux applicable est de 3,20 %.</p>			
SECTION 2 ■ SOCIÉTÉ AVEC DU REVENU DE BIENS			
◆ Revenus de loyers, d'intérêts, gains en capital imposables et autres revenus passifs	38,67 %	11,50 %	50,17 %
◆ Revenus de dividendes – Impôt de la Partie IV	38,33 %	S. O.	38,33 %

Informations à jour en date du 4 mai 2026